

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 16 septembre 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture :

N° 22-09-08

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 08
septembre 2022**

OBJET :

Tarifs des droits de place

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange
MORERE – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE –
Guy BERNE – Suzanne BOICHON – Régine
CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Françoise PION –
Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Joaquim DE
ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI –
Aurélié DESBREE – Romain MONTELMARD – Jean-
Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Gérard ALLANCHE - Arlette
PEREIRA à Mireille PAULET – Geneviève NIGAY à
Philippe DENIS – Christian BECUWE à Céline BENNICI
- Daniel DUCROS à Jacques DECHANDON – Marie-
Hélène BRUNET à Serge GRANGE - Gérard GRANGE
à Françoise PION – Christine PALLEY à Edith
CONSIGNY – Lydie THOLLOT à Guy BERNE – Marie-
Hélène BOUILHOL à Romain MONTELMARD.

Membre absent : André HUBERT.

OBJET DE LA DELIBERATION :

TARIFS DES DROITS DE PLACE

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, rappelle que, par contrat de délégation de service public, la commune confie la gestion du marché hebdomadaire du lundi matin, de la foire annuelle de la Sainte-Catherine et de la fête patronale du mois d'août.

Il rappelle également la délibération N°20-02-14 en date du 19 février 2020 fixant les différents tarifs des droits de place.

Il précise que Monsieur le Maire a été sollicité par le délégataire, Mounier et Associés, en vue d'une actualisation des tarifs pour la foire de la Sainte Catherine.

Le conseil d'adjoints du 05 septembre 2022 a émis un avis favorable pour une augmentation des tarifs de la foire de la Sainte-Catherine à hauteur de 20 % (tarif arrondi à la dizaine supérieure), quant au frais de dossier l'augmentation sera de 2 €.

Les tarifs du marché du lundi et de la fête patronale restent inchangés.

➤ **Les tarifs pour la foire de la Sainte-Catherine** sont modifiés comme suit :

	Tarifs délibération Année 2020		Nouveaux tarifs	
	Tarifs	Frais de dossier	Tarifs	Frais de dossier
Banc étalage foire – le ml	5,90 €	8,00 €	7,10 €	10,00 €
Banc étalage foire – si profondeur > 2m, le m ²	3,15 €	8,00 €	3,80 €	10,00 €
Volaille et petits animaux – le ml	3,70 €	8,00 €	4,50 €	10,00 €
Exposition matériel agricole – le m ²	1,55 €	8,00 €	1,90 €	10,00 €
Exposition véhicules par garage – par véhicule	8,00 €	8,00 €	9,60 €	10,00 €
Bovins – grande barre unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bovins – moyenne barre unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bovins – petite barre unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chevaux et poneys – unité	3,60 €	0,00 €	4,40 €	0,00 €
Ovins – Caprins	1,80 €	0,00 €	2,20 €	0,00 €

➤ **Les tarifs pour le marché hebdomadaire** restent inchangés, à savoir :

Banc étalage abonné - le ml	0,66 euros
Camion magasin -- le ml	0,83 euros

Un supplément de 0,10 € par ml sera appliqué aux passagers.

Un forfait de 2 € par forain et par jour de présence sur le marché est appliqué en supplément du prix au ml.

Cette somme est utilisée par le délégataire à la fin de promotion du marché.

➤ **Les tarifs pour la fête foraine** restent inchangés, à savoir :

m ² par jour	0,67 euros
-------------------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220914-22-09-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Affichage : 16/09/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** ces nouveaux tarifs comme indiqués ci-dessus, à compter de l'édition 2022 de la foire de la Sainte Catherine.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 septembre 2022.

LE MAIRE
Philippe DENIS.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220914-22-09-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Affichage : 16/09/2022